

# Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[ Risque ]

## Main-dispensable !

Quoiqu'on en dise, la main n'est pas un outil. Elle est bien plus que cela : c'est, avec le cerveau, l'organe le plus sollicité au travail, l'un des plus utiles, des plus précieux, mais aussi l'un des plus fragiles. Il faut bien sûr préserver cet inestimable organe soumis à de nombreux risques, mais il est également conseillé de le surveiller : la main peut véhiculer des substances nocives et contaminer le reste du corps. Protections, information et formation sont, une fois encore, les meilleures solutions pour éviter de perdre la main...

Chez les particuliers, mais davantage encore au travail, la main est soumise quotidiennement à des situations à risque et ceci, dans toutes les professions. N'en déplaise au carrossier qui s'écrase le canal carpien pour débosser une tôle ou au menuisier qui enfonce tenon et mortaise d'un coup de poignet, une main est irremplaçable. Elle ne repousse pas.

Parfois, sans que l'on s'en rende compte, la main peut aussi subir un risque plus passif, sur un temps plus long : le maçon attrape la gale du ciment, les hôtesse de caisse de

malaxer, à riveter, à filer... qui vibrent, piquent, poinçonnent ou électrocutent... Résultat : en France, les accidents aux mains concernent environ un tiers des accidents avec arrêt de travail !

### La main, source de danger

On sait encore moins que la main peut véhiculer un danger. Il suffit qu'elle entre en contact avec une substance qui n'a pas d'effet direct sur la peau pour que le risque passe inaperçu dans un premier temps. Mais la main souillée peut transmettre le risque (chimique ou biologique) à la personne, via un aliment ingéré, une cigarette fumée ou un chiffon qu'on se passe sur le visage... et lors de tous les contacts avec nos collègues (poignées de main etc).

### Aux prudents les mains saines

La main peut donc être atteinte par un danger ou le véhiculer. Dans le premier cas il faut la protéger, dans le second, il faut s'en protéger.

En ce qui concerne les risques mécaniques et de brûlures thermiques, il suffit d'utiliser des machines conformes dont les systèmes de sécurité protégeront l'utilisateur. Si les phases de travail dangereuses ont été repérées, peut-être est-il possible de remplacer la main par des systèmes automatisés pour la soustraire au danger direct ? Quoiqu'il en soit, dans chaque cas de figure, il est nécessaire d'éloigner la main de la source du danger : en utilisant des outils comme intermédiaires ou en protégeant la main avec des gants adaptés à chaque produit manié et à chaque travail.

Enfin, et même si les gants ont pu éviter le contact de la peau avec une substance dangereuse, il est impératif de se laver les mains avant de manger, de boire, ou de fumer et, plus généralement, pour tous les actes courants de la vie...



### Les numéros qu'il vous faut

En cas d'accidents impliquant la main, vous pouvez appeler :

Le service Urgences Mains au CHU de Bordeaux Tripode :  
**05 56 79 56 94.**

SOS Mains à la clinique Saint Martin de Pessac :  
**05 56 46 76 76.**

Urgence Mains Pays Basque à l'hôpital de Bayonne :  
**05 59 47 56 56.**

Le service des grands brûlés (pour l'ensemble de l'Aquitaine) :  
**05 56 79 54 62.**

Le centre anti-poisons de Bordeaux :  
**05 56 96 40 80.**



grandes surfaces, les salariés de l'agroalimentaires chargés de la découpe de viandes ou de poissons souffrent de TMS... Sans compter les machines outils qui, maniées sans précaution ou sans protecteur, peuvent se transformer en appareils de tortures : à couper, à trancher, à tourner, à

### Petite lésion deviendra grande

Attention, aucune plaie, aucun choc n'est à négliger : toute blessure bénigne ou plus grave doit être examinée par un médecin. Une lésion interne n'est pas aisément détectable et la douleur peut se manifester bien après le choc et il peut y avoir des conséquences graves (infection, etc). Un conseil pour être tranquille : réglez ces problèmes montre en main !



>>> PLUS D'INFOS

>>> L'INRS édite plusieurs documents sur le sujet :

- "La main et les produits chimiques" (ED 888)
- "La main et la machine" (ED 940)
- "La main" (ED 611)
- "Pourquoi porter des gants et ôter des gants souillés" (ED 883)

Ces documents sont téléchargeables sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) à l'exception de l'ED 611, disponible au service documentation au 05 56 11 64 36 ou sur le site de la CRAM ([www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr))

## [Alerte]

# La sécurité, c'est gonflé !

On parle souvent des risques encourus par les chauffeurs professionnels ou les automobilistes qui ne gonflent pas assez leurs pneus. On parle moins des conséquences d'une explosion au moment du gonflage !!

OUI !!! Un pneumatique peut exploser en cours de gonflage. C'est arrivé à Michel S. chauffeur de poids lourds qui, après avoir "roulé à plat" sur le train de roues jumelées d'un camion, a remis en pression la roue intérieure qui a explosé. Le souffle a arraché et projeté violemment un morceau du garde-boue, qui a frôlé le visage de Michel... en lui emportant un petit bout d'oreille au passage. Mais à quelques centimètres près, l'accident aurait pu être beaucoup plus grave.

Dorénavant, pour gonfler les pneus, l'entreprise mettra en place un dispositif simple qui consiste en une longueur de 4 ou 5 mètres du tuyau entre le manomètre et la prise de valve, évitant ainsi une trop grande proximité avec le pneu.

Pour une sécurité optimale, le mieux serait encore de commander la mise en pression à partir d'un poste fixe, éloigné des véhicules...



© Yves Cousson/INRS

## [Les règles de l'art]

# Former pour ne pas tomber

Les chutes de hauteur demeurent l'une des causes d'accidents du travail les plus fréquentes. Aussi, mieux vaut éviter d'improviser avec le montage, le démontage et l'utilisation des échafaudages ! Prenez une sage décision : formez-vous et devenez compétent pour monter et démonter vos échafaudages. Ok, mais où apprendre ? Et avec qui ? Et avec quel prestataire travailler en confiance ? C'est simple : un processus d'agrément par les CRAM est en cours et une liste des organismes conventionnés sera bientôt disponible sur le site ameli.fr. Récemment, la CRAM Aquitaine a signé les deux premières conventions en France avec le GRETA Dordogne et SOCOTEC Mérignac. Et ce n'est qu'un début !

### >> PLUS D'INFOS

- >> La liste des organismes de formation conventionnés sera prochainement disponible sur [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)
- >> Une recommandation (R408 sur la "Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied") est à télécharger gratuitement sur [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr) (rubrique "échafaudages").

## [Multimedia]

# Un nouveau site dédié au risque amiante

On ne le dira jamais assez, les professionnels du bâtiment sont quotidiennement exposés au risque d'inhaler des poussières d'amiante lors de leurs travaux. Et Non ! On n'en a pas encore terminé avec ce fléau...

L'INRS met à disposition du public et des professionnels un site dédié au "risque amiante" ([www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr)), contenant de nombreuses informations, dont des fiches pour tous les professionnels du bâtiment. Elles contiennent la liste des métiers (du plombier à l'électricien en passant par le couvreur, le plaquiste ou le tuyauteur), des travaux à risque, une rubrique "Questions-Réponses" et un quiz. Un site informatif qui nous rappelle que le risque amiante est encore présent et que tout doit être mis en œuvre pour le prévenir.



## [FAQ]

# Est-il interdit d'utiliser un kit main libre en conduisant ?

L'utilisation du kit main libre est tolérée par le Code de la Route alors même que l'on conduit. Cependant, un article du Code de la route, créé par décret le 31 mars 2003, souligne qu'en cas d'accident survenant alors que vous téléphonez avec les dispositifs tolérés par la loi, vous pouvez être passible de poursuites s'il est constaté que le fait de téléphoner vous a fait perdre le contrôle de votre véhicule.

**Dans le cadre du travail, l'usage du kit main libre est interdit !**

D'ailleurs les partenaires sociaux demandent officiellement aux chefs d'entreprises et aux salariés de ne pas utiliser le téléphone dès qu'ils sont au volant, y compris avec le kit main libre (texte du 5 nov 2003).

### >> PLUS D'INFOS

- >> La Prev. 307 "Conduire ou téléphoner il faut choisir" est disponible gratuitement en ligne sur [www.cram-aquitaine.fr](http://www.cram-aquitaine.fr) (rubrique "transport routier, sécurité routière").

## [Pratique]

# Mode et travaux

Le vêtement de protection contre le risque chimique est un équipement individuel nécessaire qu'il faut savoir choisir avec discernement en fonction du produit utilisé. Or, les fiches de données de sécurité ne font pas toujours dans le détail quand il s'agit de prescrire l'habit qui va bien. L'INRS vient donc d'éditer une fiche pratique de sécurité.

### Adapté, solide et confortable

On y apprend par exemple que tout vêtement de protection contre les risques chimiques doit posséder le sigle CE, être résistant au produit utilisé, être adapté au risque du poste (abrasion, coupure, piqûre, etc), mais aussi être assez confortable pour éviter tout désagrément supplémentaire à l'opérateur.

Le document de l'INRS donne également tous les conseils possibles pour utiliser et entretenir cette protection : inspection avant utilisation, pas de contact entre le vêtement souillé et la peau, nettoyage à l'eau claire et au savon, etc.

A pois, uni ou imprimé petites fleurs ? Là-dessus, l'INRS n'a pas de recommandation particulière, c'est à vous de voir.

### >> PLUS D'INFOS

- >> Retrouvez l'ED 127 "Quels vêtements de protection contre les risques chimiques ?" en téléchargement gratuit sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



© Vincent Grenillet - INRS